

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.447  
10 mars 1988

FRANCAIS

---

## COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT QUARANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 10 mars 1988 à 10 heures

Président : M. Paul Joachim von STÜLPNAGEL  
(République fédérale d'Allemagne)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 447ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui son examen du point 3 de l'ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Cependant, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant du Canada, l'Ambassadeur de Montigny Marchand.

M. de MONTIGNY MARCHAND (Canada) : Je me joins à ceux qui m'ont précédé à cette tribune pour vous offrir, Monsieur le Président, mes meilleurs vœux de succès au cours de ce mois où vous guiderez nos délibérations et nos négociations. De la même manière que l'ont fait d'autres intervenants, je veux aussi souligner la qualité du travail de vos deux prédécesseurs. L'Ambassadeur Morel a su rendre particulièrement utile l'intersession et l'Ambassadeur Rose, pour sa part, a su créer l'ambiance qui nous permet de démarrer cette session presque en un temps record. Enfin, permettez-moi de remercier bien cordialement tous ceux qui ont eu à mon endroit, et à l'endroit de nos collègues nouvellement arrivés à Genève, des mots de bienvenue si chaleureux.

Pour ma première intervention en séance plénière, je voudrais tout d'abord commenter les développements récents dans le domaine de la sécurité internationale, du contrôle des armements et du désarmement, à commencer par le processus bilatéral de négociation entre les deux grandes puissances nucléaires. En un deuxième temps, je voudrais dire quelques mots sur les trois principaux points à notre ordre du jour : les négociations en vue de parvenir à une élimination et une interdiction des armes chimiques, la cessation des essais nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. En terminant, j'aborderai brièvement la question de nos préparatifs en vue de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Tout au cours de mes propos je mettrai en relief ce qui, de l'avis du Canada, constitue un élément d'importance critique qui doit caractériser à la fois le processus bilatéral et nos travaux multilatéraux, à savoir une vérification effective grâce à des mécanismes d'exécution efficaces et convenus. C'est là une composante essentielle au maintien de la confiance dans le respect des engagements pris.

Cette année, la Conférence du désarmement entreprend ses travaux dans des conditions plus favorables que celles qui régnaient depuis un bon nombre d'années. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) signé par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev à Washington en décembre dernier est une réalisation historique. Pour la première fois, un accord prévoit des réductions réelles dans les arsenaux nucléaires à l'échelle internationale et, à ce titre, il constitue un premier pas important dans le processus de réduction des armes nucléaires. Le Canada a saisi toute l'importance de ce document, comme en témoignent les propos suivants du Premier ministre Brian Mulroney :

(M. de Montigny Marchand, Canada)

"Le Traité est bien accueilli pour ce qu'il accomplit. Il est bien accueilli pour ce qu'il nous dit au sujet des relations Est-Ouest. Il y a quelques années seulement, la conclusion d'un tel accord semblait très lointaine, désespérément utopique.

Tant de choses ont changé depuis. Voilà maintenant à notre portée des objectifs qui, il n'y a pas si longtemps, étaient considérés comme étant pratiquement irréalisables : des réductions importantes des armements, le règlement des conflits régionaux et des progrès sur le plan des droits de la personne."

Nous sommes en outre encouragés par le sérieux manifeste avec lequel les Etats-Unis et l'URSS recherchent la conclusion d'autres accords de contrôle des armements. En particulier, la priorité accordée à l'heure actuelle à la négociation de réductions sensibles des arsenaux nucléaires stratégiques mérite notre plein appui. La réalisation d'un accord dans ce domaine contribuerait énormément à l'objectif central du processus de contrôle des armements, qui consiste à parvenir à une sécurité accrue à des niveaux d'armements beaucoup plus bas.

Le régime de vérification du Traité FNI marque une percée décisive quant à l'inclusion de dispositions efficaces en la matière dans un accord de désarmement. Le régime prévoit non seulement des échanges préalables de données mais aussi des inspections initiales des installations, des inspections par mise en demeure et la mise en place, par chaque partie, de stations de surveillance permanentes dans les installations de production situées sur le territoire de l'autre partie. Pour reprendre les termes de la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance atlantique publiée à l'issue du sommet le 3 mars, "Les dispositions du traité prévoyant une vérification rigoureuse et des réductions asymétriques constituent des précédents utiles pour des accords futurs."

En fait, ce traité, tout comme les négociations sur la réduction substantielle des armes nucléaires stratégiques, doit nous encourager dans nos travaux ici même et nous devons y voir à la fois un exemple et un précédent, tout particulièrement en ce qui concerne les négociations sur les armes chimiques. Les négociations bilatérales ont servi à illustrer un axiome du contrôle effectif des armements : les dispositions de vérification très détaillées et souvent intrusives sont un élément nécessaire et central pour que les accords de contrôle des armements et de désarmement soient à la fois viables et politiquement défendables.

Nos travaux sur un projet de convention visant à interdire les armes chimiques ont progressé au cours de l'année écoulée et durant l'intersession grâce aux efforts infatigables du Président, l'Ambassadeur Ekéus, et de ses adjoints, MM. Nieuwenhuys, Macedo et Krutzsch. Ils se poursuivent maintenant sous l'habile direction de l'Ambassadeur Sujka, à qui je promets ma plus entière collaboration et celle de ma délégation.

(M. de Montigny Marchand, Canada)

Malgré les progrès accomplis, il est clair pour mon gouvernement que, si nous touchons au but, nous n'y sommes pas encore tout à fait. Comme l'a indiqué le vice-ministre Petrovski de l'Union soviétique, ici même, le 18 février, un certain nombre de grandes questions d'importance critique restent en suspens. Conscients de l'énorme distance parcourue et impatients de parvenir au bout de la course, certains d'entre nous ont suggéré que ces problèmes peuvent être résolus rapidement. J'estime que c'est là, implicitement sinon explicitement, donner une fausse idée de l'importance et de la difficulté de ces questions. Comme l'a indiqué notre collègue l'Ambassadeur Yamada du Japon le 16 février, le marathonnien qui, dans un sursaut de désespoir, décide de faire un dernier effort pour atteindre le fil d'arrivée, risque de perdre le souffle ou encore de trébucher. Même si le moment du sprint final n'est pas encore arrivé, il ne nous est pas interdit de presser le pas dès maintenant. Nous pouvons et nous devons le faire; mais hâtons-nous avec prudence.

Quant aux grandes questions auxquelles a fait allusion le vice-ministre Petrovski, il est évident que plusieurs d'entre elles ont trait au problème central de la vérification effective. Comme l'a souligné le mois dernier M. Genscher, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, nous savions dès le départ que ces questions présenteraient les plus grandes difficultés : la bonne solution en tout cas n'est point de se passer d'une convention sur les armes chimiques. Il faut en revanche trouver des mécanismes de vérification rigoureux, qui empêchent effectivement de concevoir et de posséder des armes chimiques présentant un intérêt militaire. Nous convenons avec lui qu'il est possible d'élaborer conjointement les mécanismes de vérifications efficaces qui permettront d'atteindre cet objectif.

Parmi les questions de vérification demeurées en suspens, la principale concerne la non-production d'armes chimiques - les questions couvertes par l'article VI. C'est à ce niveau que doivent se prendre certaines des décisions les plus complexes et les plus difficiles de tout le processus de négociation du traité. En supposant que nous nous entendions sur la destruction des stocks existants et des installations de production d'armes chimiques (articles III à V), comment parviendrons-nous à élaborer un régime de vérification de la non-production qui, tout à la fois, soit le plus sûr possible et limite à un minimum les intrusions ou les perturbations dans les activités commerciales légitimes de nos industries chimiques ?

De l'avis du Gouvernement canadien, les problèmes soulevés ici ne sont pas forcément insurmontables. Plusieurs suggestions fort utiles et éclairantes, du genre de celle présentée tout récemment par la République fédérale d'Allemagne sur les vérifications ponctuelles, pourraient permettre de combler les lacunes et de régler les problèmes, et elles méritent qu'on s'y arrête. Par ailleurs, comme on l'a proposé à la Conférence Pugwash en janvier dernier, le matériel et les procédés qui nous aideraient sensiblement à atteindre nos objectifs existent déjà ou pourraient être conçus et développés dans des délais raisonnables. Il est en outre encourageant de constater que l'industrie elle-même est aujourd'hui très consciente de nos problèmes et se montre désireuse de nous aider à les résoudre.

(M. de Montigny Marchand, Canada)

La vérification est par ailleurs directement touchée par l'article VIII et par nos efforts en vue de mettre en place une structure organisationnelle qui assure l'application effective de la Convention et son adaptation en temps opportun, compte tenu de l'expérience acquise et des nouveaux développements technologiques et scientifiques. C'est le bureau international d'inspection qui, avec ses responsabilités en matière de vérification, sera chargé au premier chef de faire en sorte que la Convention soit appliquée de façon effective, et soit perçue comme telle. Dans cette optique, mon gouvernement entend présenter dans un proche avenir des documents de travail traitant des besoins du bureau au chapitre du personnel et des autres ressources.

L'efficacité de la vérification entre également en ligne de compte en ce qui concerne un troisième grand domaine d'intérêt, à savoir les dispositions de l'article IX relatives aux inspections par mise en demeure. Nous semblons nous entendre sur le fait que ce type d'inspection doit être une solution de dernier recours, une fois que toutes les autres options ont été épuisées. Il apparaît donc d'autant plus nécessaire de mettre en place des procédures aussi complètes et détaillées que possible en ce qui a trait aux inspections de routine. Quant à la conduite des inspections par mise en demeure, il importe d'abord et avant tout, à mon avis, que les inspecteurs aient le plus libre accès possible et disposent de toute l'information dont ils ont besoin, et que leur compétence technique ne fasse aucun doute, de sorte qu'ils puissent procéder à une inspection fouillée et produire un rapport concluant. Si ces conditions sont réunies, alors bon nombre de nos préoccupations quant aux suites à donner aux rapports d'inspection pourraient bien être apaisées sinon disparaître.

La question des échanges de données avant l'entrée en vigueur de la Convention est un autre point d'importance. Il ne fait pas de doute que ces échanges seront essentiels, non seulement pour renforcer la confiance mais aussi pour pouvoir évaluer de façon réaliste le niveau de vérification requis et l'importance du mécanisme nécessaire à son exécution. L'information déjà fournie par certains Etats a été utile à cet égard. Nous saluons en particulier l'attention que les Etats-Unis et l'URSS ont accordée à cette question. Je dois ajouter ici que nous nous intéressons aux propositions faites par le vice-ministre Petrovski le 18 février : elles renferment des idées utiles qui, nous l'espérons, seront clarifiées et étoffées dans les semaines à venir.

La négociation d'une interdiction complète et effectivement vérifiable des armes chimiques à l'échelle mondiale innoverait dans le domaine du contrôle multilatéral des armements. Pour la première fois de l'Histoire, la communauté internationale aurait négocié un accord multilatéral interdisant une catégorie entière d'armes et contenant des dispositions de vérification détaillées qui toucheraient de près les activités de l'industrie civile et appelleraient la mise en place d'une toute nouvelle autorité administrative qui superviserait à perpétuité l'exécution de l'accord. Cela, nous en convenons tous, pose des défis formidables. Notre sentiment collectif de l'urgence de cette tâche ne peut qu'être renforcé par les nombreuses allégations, vérifiées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, concernant l'utilisation répétée d'armes chimiques ainsi que par les rapports troublants qui nous parviennent au sujet de la prolifération des capacités de production

(M. de Montigny Marchand, Canada)

de telles armes. C'est pourquoi le Canada a été heureux de noter que, dans la déclaration conjointe qu'ils ont faite le 10 décembre 1987 à l'occasion de leur sommet, le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev ont réaffirmé la nécessité d'intensifier les négociations de façon à pouvoir conclure une convention vraiment globale aux dispositions vérifiables.

J'ai pris bonne note des idées intéressantes exprimées par plusieurs d'entre vous lors de récentes séances plénières concernant les problèmes à résoudre dans les négociations sur les armes chimiques. Je fais mention plus particulièrement de l'allocution prononcée par le représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur van Schaik, le 8 mars. Je voudrais moi aussi aborder ce sujet plus en détail dans un avenir rapproché.

Quelques mots maintenant sur le premier point de notre ordre du jour : la cessation des essais nucléaires. La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais demeure un objectif fondamental de la politique canadienne. Les participants ici réunis n'ont certes pas manqué de noter que les deux grandes puissances nucléaires ont en outre entamé des négociations concernant ces essais. L'échange prévu de missions d'observation des essais sur le territoire de l'un et l'autre pays est de bon augure et nous espérons qu'il mènera à la ratification dans les plus brefs délais - en tant que première étape - du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. C'est le genre de processus par étapes que le Canada a toujours préconisé, y voyant le moyen le plus réaliste de progresser vers le contrôle et, à terme, l'élimination de ces essais. Nous espérons sincèrement que ces négociations passeront le plus tôt possible à la deuxième étape, soit l'adoption de nouvelles limitations en la matière.

Comme l'Ambassadeur Yamada du Japon, j'estime qu'il importe tout particulièrement de voir dans cette évolution entre les Etats-Unis et l'Union soviétique un développement susceptible de faire avancer nos travaux dans cette instance multilatérale, et non le contraire. Je suis entièrement d'accord avec lui qu'il est tout aussi important pour les deux grandes puissances nucléaires de s'engager de façon constructive dans le processus multilatéral pour favoriser les progrès dans ce domaine.

Dans notre recherche de moyens de faire progresser le dossier de la cessation complète des essais, nous devons faire abstraction de nos divergences quant au contenu du mandat qui gouvernerait l'établissement d'un comité spécial, de sorte que puissent finalement aller de l'avant les discussions sur le fond du problème. Toute tentative d'imposer une approche qui demeure inacceptable pour les principaux Etats dotés d'armes nucléaires est manifestement vouée à l'échec. Nous devons aussi examiner attentivement comment nous pouvons le mieux structurer nos travaux de manière à appuyer et à compléter le processus de négociation entre les Etats-Unis et l'URSS.

Il est un point sur lequel nous sommes tous d'accord : je veux parler du développement d'un réseau international de données sismologiques aux fins de vérification d'une éventuelle cessation complète des essais. Les progrès constants réalisés à ce chapitre par le Groupe d'experts scientifiques

(M. de Montigny Marchand, Canada)

sont un motif réel de satisfaction. Nous nous attendons à ce que le Groupe poursuive son important travail au cours de l'année, entre autres en poussant plus avant les préparatifs en vue de l'échange international de données, une expérience que l'on a demandé à M. Peter Basham, membre de ma délégation, de coordonner.

Nous nous réjouissons que le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ait enfin été reconstitué. Notre discussion dans le cadre de ce point de l'ordre du jour montre que nous sommes fort conscients d'être en présence de ce qui pourrait devenir un tout nouveau théâtre d'opérations. Souvent, toutefois, cette appréciation est paradoxalement excessive et restrictive. Excessive, en ce sens que ceux qui désirent prévenir la militarisation avant qu'il ne soit trop tard font abstraction du fait que des activités à caractère militaire ont été menées dans l'espace depuis les trente dernières années. Voilà une réalité qu'on ne peut effacer : et, étant donné le rôle stabilisateur de bon nombre de ces activités, j'estime qu'il ne serait effectivement pas opportun de le faire. Mais notre appréciation est aussi restrictive. Trop souvent nos discussions ne reflètent ni les aspects novateurs et évolutifs du régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique, dont les composantes sont graduellement mises en place, ni la rapidité incroyable à laquelle se transforme la technologie spatiale.

Je ne crois pas exagérer en disant que, si nous n'acceptons pas de regarder la réalité en face et si nous ne sommes pas conscients du caractère révolutionnaire de la tâche qui nous attend, le travail de la Conférence qui touche à la prévention d'une course aux armements dans l'espace restera inachevé.

Lorsqu'on s'arrête aux réalisations du Comité, on ne peut s'empêcher de constater que les résultats se font attendre. Nous semblons nous appliquer à parcourir des sentiers déjà battus. Pourtant, notre discussion des questions juridiques, de la vérification et du respect des engagements, des définitions et de la terminologie - pour ne citer que quelques exemples - n'a certes pas épuisé le mandat convenu au départ.

Nous pouvons chercher à dynamiser nos travaux au sein du Comité en profitant des leçons que nous tirons de notre discussion des autres points de l'ordre du jour. Je pense en particulier aux armes chimiques, où toute une série de questions n'ont manifestement pas reçu l'attention qu'elle méritaient de la part de la Conférence dans son ensemble jusqu'à ce que l'allure des travaux force tous les participants à leur accorder la priorité. Au sein du Comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique, nous devrions éviter qu'une situation du genre ne se produise.

Là aussi, nous pouvons chercher à enrichir nos travaux grâce à une interaction avec les négociations bilatérales entre les deux grandes puissances spatiales. De l'avis de la délégation canadienne, nous devons tout particulièrement nous garder de toute mesure qui puisse nuire au progrès des pourparlers bilatéraux. Nous espérons que les deux grandes puissances estimeront avantageux de promouvoir la discussion, ici même, de certains des problèmes pratiques et juridiques qui sont ressortis de leurs pourparlers.

(M. de Montigny Marchand, Canada)

Au cours des dernières années, les participants à la Conférence se sont appliqués à jeter plus de lumière sur les questions rattachées à la conclusion d'un ou de plusieurs traités sur les armes radiologiques. Sous l'habile direction de ma collègue britannique, l'Ambassadeur Solesby, nous chercherons de nouveau cette année à faire avancer ce dossier.

J'espère sincèrement que nous pourrons réaliser des progrès sur ce chapitre. Si toutefois, en dépit de nos meilleurs efforts, nous n'y parvenons pas, je crois alors que notre rapport à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait refléter ce fait et les conclusions à en tirer quant au programme de la Conférence pour les années à venir.

L'un des grands événements cette année sera précisément la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Cela aura évidemment des répercussions importantes sur notre programme de travail à la Conférence du désarmement. Plus précisément, il nous faudra préparer un rapport sur nos activités pour présentation à cette session. Ce rapport devrait être concis, factuel et exempt de polémique. Un travail important et utile a déjà été accompli dans plusieurs domaines. En outre, comme l'a judicieusement fait observer le Ministre des affaires étrangères Várkonyi, de la Hongrie, dans la déclaration qu'il a prononcée ici même récemment, la Conférence du désarmement est un miroir du climat politique international et, même durant une période relativement peu productive, elle sert de tribune importante au dialogue. Ma délégation reconnaît en outre avec le Ministre Várkonyi que nous devons nous pencher plus sérieusement sur les façons d'améliorer nos propres procédures. Ses propositions à cet égard méritent qu'on s'y arrête.

Enfin, je me sens obligé de faire observer que l'issue des travaux du Comité préparatoire de la session extraordinaire s'est révélée une déception mais non un désastre. A mesure qu'approche la session extraordinaire, nous devons modifier notre démarche pour faire de cette rencontre un succès qui dynamisera le processus multilatéral de contrôle des armements et de désarmement. Ce serait courir à l'échec que de militer de façon irréaliste en faveur de l'établissement de priorités et de cibles de négociation globales et détaillées par des moyens qu'un bon nombre de pays jugent inacceptables. Aucun participant ne devrait avoir à souscrire à des engagements qui ne cadrent pas avec ses propres politiques et objectifs. En outre, tous les participants doivent comprendre qu'il faut faire preuve de souplesse et être prêt à des concessions constructives afin de venir appuyer les efforts légitimes déployés par la communauté internationale pour, d'une part, débattre des questions de sécurité et de contrôle des armements d'une importance vitale pour elle, et, d'autre part, exprimer ces préoccupations d'une seule et même voix. Nous devons éviter que la session extraordinaire ne devienne le théâtre d'échanges acrimonieux et futiles; elle doit plutôt être une occasion de coopérer à la définition de priorités réalistes et prospectives pour le contrôle multilatéral des armements.



(M. de Montigny Marchand, Canada)

Comme l'a déjà indiqué à la Conférence mon prédécesseur l'Ambassadeur Beesley, "l'établissement d'une base pour la paix et une sécurité internationale durables ne doit pas et ne peut pas être le monopole exclusif des deux superpuissances". Ici même et dans d'autres tribunes multilatérales de contrôle des armements, nous devons prendre garde que nos efforts ne viennent saper le processus de négociation bilatérale d'une importance vitale entre les Etats-Unis et l'URSS. Ils doivent au contraire soutenir ce processus. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous souscrivons au concept du "parallélisme constructif" évoqué par le Ministre des affaires étrangères Genscher à l'ouverture de la session.

Je m'en voudrais de ne pas conclure mes propos sur une note optimiste. La question du contrôle des armements et du désarmement est un élément central de l'ordre du jour politique international et, pour reprendre la vieille maxime, la politique est "l'art du possible". La rhétorique a sa place, mais il importe que nos paroles et nos aspirations restent en prise directe sur la réalité. Autrement, nous risquons de sombrer dans la futilité et le ridicule. Le réalisme n'exclut pas l'optimisme et, comme je l'ai indiqué au début de mes propos, il est aujourd'hui possible d'espérer voir se réaliser ce qui, hier encore, relevait de l'utopie. Attelons-nous à la tâche.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Friedersdorf.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation des Etats-Unis vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de mars. Nos deux délégations ont collaboré étroitement au fil des ans, et nous sommes prêts à vous appuyer dans vos efforts pour guider les travaux de la Conférence en cette période importante, avant le début de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Notre délégation félicite aussi l'Ambassadeur Rose, de la République démocratique allemande, pour la grande efficacité et la courtoisie avec lesquelles il a assumé la présidence en février.

Cette semaine, la Conférence a inscrit à son programme de travail le point 3 de l'ordre du jour : prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées. Les vues des Etats-Unis concernant ce point de l'ordre du jour ont été assez longuement exposées devant la Conférence à de précédentes occasions, et je n'ai pas l'intention d'y revenir maintenant en détail. Toutefois, j'aimerais faire observer que le point 3 de l'ordre du jour comprend deux parties, qui sont l'une et l'autre importantes. A notre avis, la seconde partie de ce point, c'est-à-dire "y compris toutes les questions qui lui sont liées", englobe l'objectif vital de la prévention de toutes les guerres, et pas seulement des guerres nucléaires.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

La question de la prévention de la guerre nucléaire ne saurait être isolée du problème de la prévention de tous les types de guerres. La question fondamentale est la suivante : comment maintenir la paix et la sécurité internationales à l'ère nucléaire. Lorsqu'on aborde cette question, il convient de reconnaître que l'on ne saurait prouver l'inefficacité de la dissuasion nucléaire dans la prévention de la guerre et la préservation de la paix en Europe depuis 1945. Mais, pendant cette même période, les conflits armés, partout dans le monde, ont fait des millions de victimes.

Nous considérons que la dissuasion nucléaire est un fait de la vie qui a apporté une contribution importante à la stabilité Est-Ouest. En même temps, il est évident qu'il faut se pencher sur le problème des grandes asymétries que l'on constate dans les forces classiques en Europe pour améliorer la stabilité dans cette région, et que la maîtrise des armements classiques mérite que l'on s'y intéresse aussi dans d'autres régions.

Dans le communiqué commun qui a fait suite à leur réunion de novembre 1985, le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev ont souligné l'importance qu'il y avait à éviter tout conflit, nucléaire ou classique, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Comme contribution à cet objectif, j'aimerais aujourd'hui examiner brièvement un accord passé entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui concerne plus directement la première partie du point 3 de l'ordre du jour. Cet accord a trait à la création de centres de réduction du risque nucléaire. Le Secrétaire d'Etat Shultz et le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze ont signé cet accord à Washington, le 15 septembre 1987. Il s'agit là du résultat d'efforts bilatéraux, qui ont commencé à l'échelon des experts en 1986, pour donner lieu à des négociations officielles en 1987. Parallèlement à la délégation de l'Union soviétique, notre délégation présente le texte de cet accord, accompagné de celui de ses deux protocoles, en tant que document officiel de la Conférence du désarmement publié sous la cote CD/815.

A l'occasion de la signature de cet accord, le Président Reagan a fait observer que les centres de réduction du risque nucléaire qui seraient créés dans la capitale des Etats-Unis et dans celle de l'Union soviétique joueraient un rôle important pour réduire encore les risques de conflit entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Alors que, comme leur nom le laisse supposer, ces nouveaux centres ont pour objet de réduire les risques d'une guerre nucléaire, il est important de noter que le Président Reagan se réfère à leur rôle dans la réduction des risques de tout conflit, et pas seulement d'un conflit nucléaire.

Le Président Reagan s'est aussi félicité de cet accord qu'il considère comme un autre moyen de renforcer la confiance entre les deux pays. Il a fait observer que cet accord établissait la première ligne directe nouvelle entre Washington et Moscou depuis la création de la ligne de communications directe en 1963, et qu'il constituait une autre mesure concrète dans les efforts que nous déployons pour réduire les risques d'un conflit qui pourrait, sans cela, résulter d'un accident, d'une erreur de calcul ou d'un malentendu.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

En signant cet Accord, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont affirmé leur désir, comme il est déclaré dans le préambule à l'Accord, "de réduire et, en fin de compte, d'éliminer le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire, en particulier à la suite d'un malentendu, d'une erreur de calcul ou d'un accident". Il est également déclaré dans le préambule, selon la formule fréquemment citée, "qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être engagée" et "qu'un accord sur des mesures permettant de réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire contribue au renforcement de la paix et de la sécurité internationales".

En application de l'Accord sur la création de centres de réduction du risque nucléaire, les Etats-Unis et l'Union soviétique s'engagent à créer, l'un et l'autre, dans leurs capitales respectives, un centre national qui servira à transmettre des notifications telles que celles qui sont exigées pour les lancements de missiles balistiques conformément à l'article 4 de l'Accord relatif à certaines mesures destinées à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire, conclu entre les Etats-Unis et l'URSS en 1971, et conformément au paragraphe 1 de l'article VI de l'Accord pour la prévention des incidents en haute mer et au-dessus de la haute mer, conclu entre ces deux mêmes pays en 1972. Chaque partie est aussi convenue qu'elle pourra, à son gré, en tant que manifestation de bonne volonté et en vue d'accroître la confiance, transmettre d'autres communications par l'intermédiaire des centres de réduction du risque nucléaire.

En outre, conformément au paragraphe 2 de l'article IX du Traité entre les Etats-Unis et l'URSS sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, en date du 8 décembre 1987, dont le texte figure dans le document CD/798, les deux parties sont convenues d'utiliser les centres de réduction du risque nucléaire pour mettre à jour les données initiales énoncées dans le Mémoire d'accord du Traité et pour fournir les notifications requises par le Traité.

L'Accord sur les centres de réduction du risque nucléaire portera aussi création de voies de communication permettant le transfert rapide et sûr de données et de fac-similés par l'intermédiaire des circuits par satellites INTELSAT et STATIONAR.

Cet accord ne remplace pas la liaison de communications existant entre les Etats-Unis et l'Union soviétique connue sous le nom de "ligne directe", qui a été améliorée deux fois et permet aussi maintenant l'échange de documents et de messages en fac-similé, et il n'influe pas sur son fonctionnement.

L'Accord sur les centres de réduction du risque nucléaire complète, d'une part, les efforts entrepris actuellement par les Etats-Unis en vue de parvenir, dans le cadre des pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales, à un accord sur des réductions étendues, profondes et effectivement vérifiables des armes nucléaires stratégiques et, d'autre part, les efforts des Etats-Unis visant à rendre l'environnement international plus stable et plus sûr. Nous pensons qu'il apporte une contribution concrète et substantielle à la poursuite des objectifs inscrits au point 3 de l'ordre du jour de la Conférence, c'est-à-dire à la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de mars et de vous souhaiter le succès dans l'exercice de cette importante fonction. J'aimerais également exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rose, qui a su donner un bon départ aux travaux de la Conférence qu'il a dirigés pendant le premier mois de la session.

La délégation de l'URSS et celle des Etats-Unis soumettent aujourd'hui à la Conférence du désarmement, comme documents officiels, le texte de l'Accord soviéto-américain sur "la création de centres de réduction du risque nucléaire" et les deux protocoles qui s'y rattachent, signés le 15 septembre 1987 à Washington par le Ministre soviétique des affaires étrangères E.A. Chevarnadze, et le Secrétaire d'Etat américain G. Shultz.

L'Accord qui a été conclu se résume ainsi. Il s'agit de créer, à partir d'accords soviéto-américains appropriés déjà en vigueur, un nouveau mécanisme permettant de transmettre efficacement les notifications d'activités dans le domaine militaire qui sont susceptibles d'être mal interprétées par l'autre partie et qui, de ce fait, pourraient être à l'origine d'une recrudescence de la menace nucléaire. La transmission de ces informations par un canal unique - les centres créés - offre de nouvelles possibilités de prévenir et d'écartier les situations dangereuses. C'est la raison pour laquelle les parties réaffirment dans le préambule de l'Accord leur désir de réduire et, en fin de compte, d'éliminer le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire, en particulier à la suite d'un malentendu, d'une erreur de calcul ou d'un accident.

Concrètement, l'Accord conclu contient les dispositions suivantes.

Conformément à l'Accord, chaque partie crée, dans sa capitale, un centre national de réduction du risque nucléaire, exploité au nom de son gouvernement et sous le contrôle de ce dernier. Les parties dotent en personnel leur centre national comme elles le jugent approprié de manière à en assurer le fonctionnement normal.

On prévoit que, pour l'instant, ces centres seront utilisés pour transmettre, conformément à l'article 4 de l'Accord soviéto-américain relatif à certaines mesures destinées à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire en date du 30 septembre 1971, les notifications des lancements de missiles balistiques, c'est-à-dire des projets de lancements de missiles si ces lancements dépassent le territoire national en direction de l'autre partie. Ces centres transmettront également, conformément au paragraphe 1 de l'article 6 de l'Accord entre le Gouvernement de l'URSS et le Gouvernement des Etats-Unis pour la prévention des incidents en haute mer et au-dessus de la haute mer, en date du 25 mai 1972, les notifications des lancements de missiles balistiques, et plus précisément des lancements de missiles qui constituent un danger pour la navigation ou les aéronefs en vol. Cela n'annule pas pour autant la pratique qui consiste pour les Etats-Unis et l'URSS à informer tous les autres Etats conformément à l'Accord de 1972.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Aux termes de cet accord, une nouvelle liaison opérationnelle est créée entre l'URSS et les Etats-Unis pour les questions intéressant directement le maintien de la stabilité et de la confiance mutuelle. Il convient de souligner qu'en aucun cas les centres, dans leurs activités, ne feront double emploi ou remplaceront la ligne de communications directe entre Moscou et Washington qui permet d'établir immédiatement un contact direct entre le Gouvernement de l'URSS et le Gouvernement des Etats-Unis en cas de circonstances exceptionnelles.

La conclusion de l'Accord soviéto-américain sur les centres de réduction du risque nucléaire signifie qu'un pas important a été fait sur la voie du renforcement de la confiance. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier que les mesures de confiance à elles seules ne sont toujours pas à même d'arrêter la course aux armements. L'expérience montre que le fait d'entretenir la rivalité militaire, et à fortiori de l'attiser et de l'étendre à de nouveaux domaines, est une source importante d'instabilité au niveau international. Les mesures de confiance deviennent véritablement efficaces dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'accords concrets de désarmement réel. La logique est simple : plus bas est le niveau d'affrontement militaire - essentiellement nucléaire - plus grande sera la confiance mutuelle et plus nombreuses seront les possibilités d'instaurer une coopération pacifique entre les gouvernements dans différents domaines.

L'une des caractéristiques de l'Accord sur les centres est justement le lien organique qu'il établit avec les futurs accords entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation et la réduction des armements nucléaires. Cette idée est reprise dans la disposition qui prévoit que, dans l'avenir, la liste des notifications transmises par l'intermédiaire de ces centres pourra être modifiée par accord entre les parties dans la mesure où seront conclus de nouveaux accords pertinents.

A cet égard, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que l'article IX du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée prévoit que les parties mettent à jour les données se rapportant aux obligations contractées au titre du Traité et fournissent les notifications requises par ce Traité par l'intermédiaire des centres de réduction du risque nucléaire.

Je voudrais souligner, en conclusion, que pour exclure la guerre nucléaire de la vie de l'homme, il faut prendre des mesures plus radicales, avant tout des mesures propres à abaisser les niveaux actuels d'armements nucléaires jusqu'à leur complète élimination. Le passeport pour entrer dans un avenir où la sécurité de tous est le gage de la sécurité de chacun n'est pas la dissuasion nucléaire, mais la libération du monde de l'arme nucléaire et la création d'un système de sécurité internationale universel.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Tel ne semble pas être le cas.

(Le Président)

Le secrétariat a distribué aujourd'hui un document officiel contenant le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine à venir. Comme de coutume, ce calendrier est purement indicatif et peut être au besoin modifié. A ce propos, je voudrais informer les membres de la Conférence que les présidents des comités spéciaux et moi-même avons examiné la situation compte tenu du volume de travail croissant dont devront s'acquitter la Conférence et ses organes subsidiaires pendant la première partie de la session annuelle. Le calendrier distribué aujourd'hui tient compte des résultats de ces consultations et j'espère qu'il sera acceptable pour tous. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

J'aimerais informer la Conférence qu'à la séance plénière de mardi prochain, nous aurons la visite de Son Excellence le Ministre norvégien des affaires étrangères, M. Thorvald Stoltenberg. Comme toujours en pareil cas, je serais reconnaissant aux délégations de se trouver dès 9 h 55 mardi dans la Salle du conseil pour accueillir le Ministre avant le début de la séance plénière.

Le comité spécial sur les assurances négatives de sécurité se réunira ce matin, immédiatement après la séance plénière, dans cette même salle.

Comme il n'y a pas d'autres questions à examiner aujourd'hui, je vais maintenant lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 15 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.